

COURS DE DROIT CIVIL

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

PAR

L'HON. F. LANGELIER

DOCTEUR EN DROIT

*Juge de la Cour Supérieure et Professeur de Droit Civil à
l'Université Laval.*

TOME TROISIÈME

EXPLICATION DES ARTICLES 754 à 1078 DU CODE CIVIL

MONTREAL

WILSON & LAFLEUR

ÉDITEURS

LIBRAIRIE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

17 et 19 rue St-Jacques.

1907